

Protocole de Sécurité n° 61477-24-0993

Application des Art. R4515-1 à R4515-11 du Code du Travail

- Chargement
 Déchargement
 Opération répétitive
 Opération ponctuelle

Valable		du 13/09/2024 au 02/10/2024	
Nature de l'opération		Déchargement Ballast	
Lieu de l'opération		Base travaux de Laluque	
Entité		SNCF - UP TRAVAUX AQUITAINE	
N° de commande ERP ou OE		du	
Date de livraison / ou d'enlèvement		Durée de livraison	
du 13/09/24 au 02/10/24		De 08h00 à 16h00	
DES ARRIVEE SUR LE SITE, L'ENTREPRISE DOIT CONTACTER :			
Nom Prénom Contact1-	BRIEUX Vincent	au tél	06 19 33 80 56
Nom Prénom Contact2-	BASTIDE Benoît	au tél	06 09 79 63 40

Le PS doit être établi dans le cadre d'un échange entre un établissement SNCF, entreprise d'accueil, et l'entreprise de transport, préalablement à la réalisation de l'opération (Art. R 4515-8 du CT).

SNCF	Entreprise Utilisatrice	EE	Entreprise Extérieure
Directeur d'Etablissement (DEt)		Chef d'entreprise (transporteur)	
KOZLOW Nicolas		Philippe GOUGEY	
SNCF, Infrapôle Aquitaine, 140-142 rue des Terres de Borde, 33800 BORDEAUX		GEODIS 993 rue Denis Papin 77550 MOISSY CRAMAYEL	
RCS	siret 552449047	RCS	
Tél.		Tél.	06 19 41 36 69
Représentant SNCF		Représentant EE (transporteur)	
<i>C'est le représentant désigné par le DEt sous l'autorité duquel est exécuté l'opération.</i>		<i>C'est le représentant désigné par l'entrepreneur sous l'autorité duquel est exécuté l'opération.</i>	
Nom et Prénom :	BASTIDE BENOIT	Philippe GOUGEY	
Fonction :	RLT Tx		
Adresse :	UP TX 50 rue Carle Vernet 33800 Bordeaux	GEODIS 993 rue Denis Papin 77550 MOISSY CRAMAYEL	
Tél.	06 09 79 63 40	Tél.	06 19 41 36 69
E-Mail	benoit.bastide@reseau.sncf.fr	Mail	philippe.gougey@geodis.com

Le conducteur doit être en possession de ce document durant toute la durée de l'opération de chargement / déchargement.

1. Caractéristiques de l'opération

SNCF - Entreprise d'accueil

Modalités d'accès aux locaux	CF plan de Laluque- accès portail
Stationnement	
Documents échangés : plan, ...	Feuille 2 bis Plan de circulation
Rappel des spécificités ferroviaires et des passages à niveaux	

Entreprise

Véhicule et équipements

Caractéristiques du véhicule	Autorisés : ex : Poids Lourds isolé ou articulé Interdits :		
Aménagement			
Equipements	(appareil de levage et/ou de manutention, groupe figorifique,...)		
Matériels et engins utilisés pour le déchargement	Pelle		
Matériels mis à disposition par SNCF (pont roulant, chariot élévateur avec cariste, ...)			
Type de matériel	Nombre	Matériel conforme	Conditions d'utilisation et d'entretien
Aucun matériel mis à disposition			
Marchandise(s)			
Nature	Traverses béton		
Conditionnement			
Précautions résultant de la nature de la marchandise transportée			
Documents échangés : FDS, ...			

Moyens de secours

En cas d'incendie ou en cas d'accident Alerter les secours d'urgence : POMPIERS : 18 - SAMU : 15 - EUROPEEN : 112 L'infirmerie ou l'hôpital le plus proche se trouve	
Adresse :	Hopital de DAX
Travail dans un lieu isolé ou à un moment où l'activité SNCF est interrompue	
EE prend des mesures pour qu'aucun travailleur ne travaille isolément en un point où il ne pourrait être secouru à bref délai en cas d'accident.	
Risque(s)	Mesure(s) prise(s)

2. Analyse de risques

Cette analyse de risques a pour objet de prévenir les risques interférents : risques supplémentaires qui s'ajoutent aux risques propres à l'activité de chaque entreprise et qui s'expliquent par la présence simultanée ou successive d'activités, d'installations ou de matériels de différentes entreprises sur un même lieu de travail.

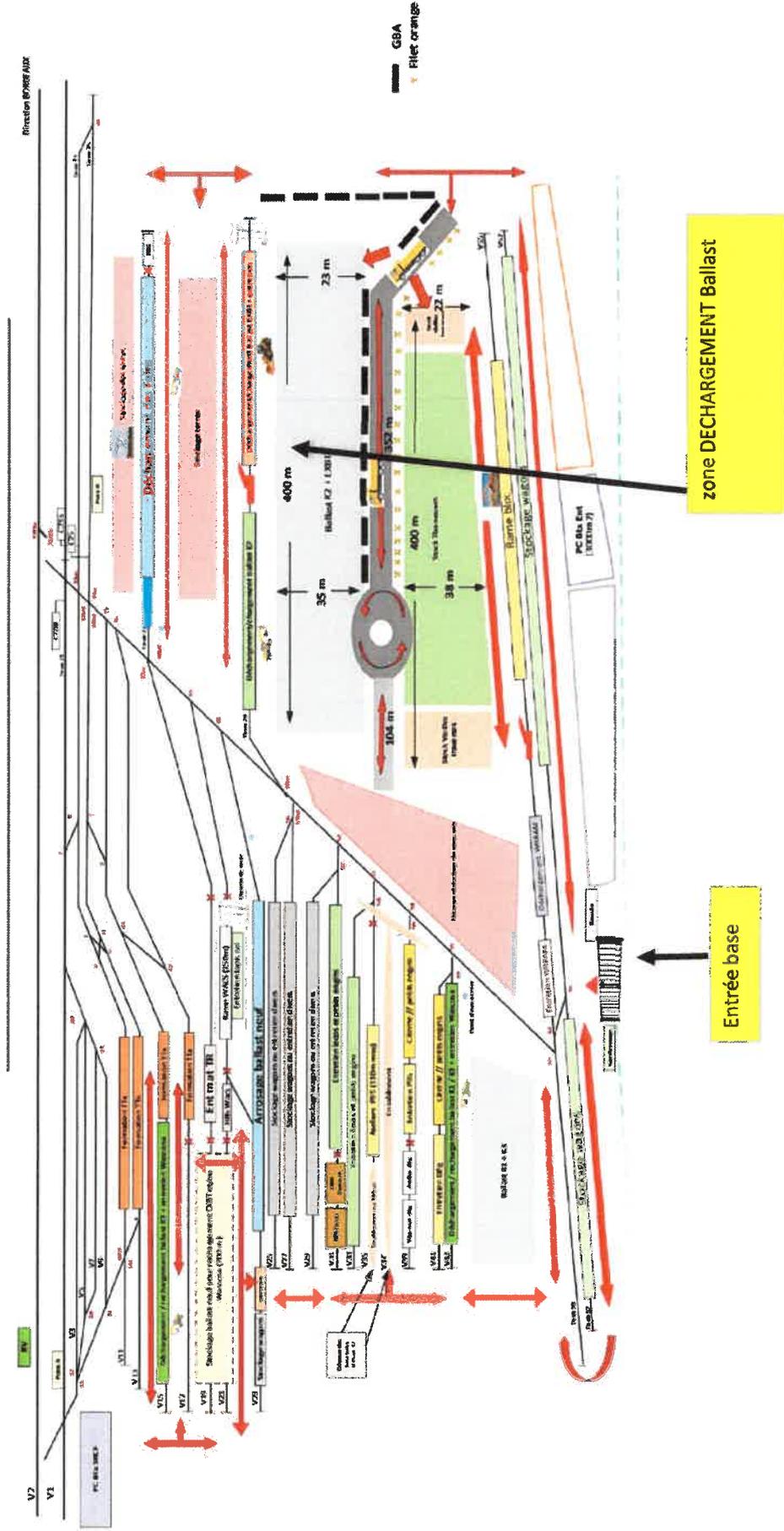
Dans le cas d'actions communes, doublez la ligne en identifiant précisément le rôle de chacune des entreprises dans la réalisation de la mesure.

Si l'analyse de risques conclut à l'existence d'un risque grave (marchandises dangereuses, complexité du site ou des cheminements, existence d'un risque d'interférence lié à l'exploitation du site notamment le risque ferroviaire, ...), il conviendra de recourir à un Plan de Prévention.

Phase d'activité dangereuse	Source de danger	Risques interférents	Mesures de prévention	Pièce jointe	Responsable
Accès au lieu de Chargement ou déchargement	Routier	Engagement d'une zone de circulation du personnel	Suivi obligatoire des itinéraires repris au plan de circulation	Feuille 2bis. Plan de circulation	SNCF
Circulation et Manutention	Electrique	Risque électrique	sans objet		EE
Circulation et Manutention	Routier	Risque routier	Ex : arrêté à demander pour stationnement		EE
Circulation et Manutention	Manipulation et/ou manutention	Risque de heurt par une charge en mouvement	Port du casque et respect d'un périmètre de sécurité		EE
Déchargement	Chimique	Inhalation de poussières	Port des EPI adaptés (masques, etc....)		EE
Observations SNCF dont avis du CSE					
Observations Transporteur dont avis du CSE					

P.T

Exemple : Plan de Circulation
Base de LALUQUE
SNCF - UP TRAVAUX AQUITAINE



Au site sécurisé, accès par appel à pied d'œuvre, prendre rdv téléphonique

P.T

3. Informations et distribution

Mentions

Lorsque le transporteur ne peut pas être identifié préalablement par SNCF ou lorsque l'échange préalable n'a pas permis de réunir toutes les informations nécessaires, SNCF fournit et recueille par tout moyen approprié les éléments qui se rapportent au Protocole de Sécurité.

A défaut d'accueil, une information écrite devra être prévue au moyen d'un panneau installé à chaque entrée du site.



Si vous souhaitez réaliser un Protocole de Sécurité multi-opérations, le Protocole de Sécurité reste applicable aussi longtemps que les employeurs intéressés considèrent que les conditions de déroulement des opérations n'ont subi aucune modification significative. Il doit obligatoirement être soumis pour avis au CHSCT.

Distribution

SNCF		Transporteur	
Représentant SNCF	Oui	Représentant EE	Oui
CSE	Oui	CHSCT	
Pôle QSE	Oui	Autre :	
Médecin SNCF		Autre :	
Autre :		Autre :	

SNCF tient le PS à disposition de l'Inspecteur du Travail et des CHSCT durant toute la durée de l'opération.

Signatures

Les employeurs respectifs s'engagent à porter le contenu des dispositions de ce protocole à la connaissance de l'ensemble des personnels concernés et à le commenter.

Fait à **BIARRITZ** le **26/08/2024**

L'opération ne peut commencer qu'après validation du Protocole de Sécurité
En plus de la signature, chaque page doit être paraphée avec les initiales.

SNCF		EE	
Qualification	Représentant SNCF	Représentant EE	
Nom / Prénom	BASTIDE B	Patrick Heitzmann	<i>Pau le Graup Barondeau</i>
Signature		 <small>GEOPARTS ZONE D'ACTIVITE 8 IMPASSE VANDER PANSSE 77520 FROSTVILLE Tél. : 01 47 34 11 11 Site : www.géoparts.com</small>	 TRANSCO
Qualification	CSE	Autre :	<small>Sarl au capital de 277 500 €</small>
Nom / Prénom	Copie de ce Protocole au		CHAMPLANC 16370 CHERVES-RICHEMONT <small>Siret 312 974 751 00017 - APE 4941 B</small>

Tél. 05 45 83 24 11 - Fax 05 45 83 11 70

Pascal Tourny

De: Yanis BOUMALI <yanis.boumali.ext@geodis.com>
Envoyé: mardi 10 septembre 2024 09:43
À: Pascal Tourny
Cc: Philippe GOUDEY - GEODIS
Objet: RE: Confirmation affrètement pour livraison à FR 40465 LALUQUE - 24-0015317-3

Horaire chantier Lалуque ;

Lundi – Jeudi ; 8h – 17h

Vendredi ; 8h – 13h

Cordialement,



Yanis Boumali
Alternant Exploitant Transport
Contract Logistics France

GEODIS CL GEOPARTS
993 Rue Denis Papin
77550 - Moissy-Cramayel / France
Tel. : +0164432129
yanis.boumali.ext@geodis.com | [geodis.com](https://www.geodis.com)

From: yanis.boumali.ext@geodis.com <yanis.boumali.ext@geodis.com>
Sent: vendredi 6 septembre 2024 16h38
To: pascal.tourny@groupegarandeau.com; Yanis BOUMALI <yanis.boumali.ext@geodis.com>
Subject: Confirmation affrètement pour livraison à FR 40465 LALUQUE - 24-0015317-3

Bonjour,

Veillez trouver ci joint la confirmation d'affrètement, le planning et le protocole de sécurité pour le(s) transport(s) en chargement à [FR 33620 CAVIGNAC](#) pour livraison à [FR 40465 LALUQUE](#).

Référence client : [24-0015317-3](#)

Pour rappel,

- Il est interdit de livrer à une autre adresse que celle indiquée sur la confirmation d'affrètement et le protocole de sécurité
- Toute modification, demande ou autre de la part du destinataire doit faire l'objet d'une validation de GEOPARTS